



Point de l'ordre du jour : 11

CRD33

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-quatrième session

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTRA-SESSION SUR LA BASE DE DONNEES SUR LES LMR REQUISES POUR LES PAYS

I. Introduction

Le groupe de travail intra-session s'est réuni le 23 avril 2018, sous la présidence de Heylin Fernandez (Costa Rica) et Brandi Robinson (États-Unis d'Amérique). Les co-présidentes ont présenté une synthèse du Rapport du groupe de travail électronique sur la Base de données sur les LMR requises pour les pays, préparé à l'intention de la vingt-quatrième session du CCRVDF (CX/RVDF 18/24/11), et proposé une voie à suivre pour examen par le groupe de travail intra-session. Les co-présidentes ont expliqué le processus de hiérarchisation mis au point et appliqué par les membres du groupe de travail électronique, ainsi que les deux analyses effectuées à l'égard des observations de membres du groupe de travail ayant abouti à l'élaboration des listes A et B figurant dans le rapport.

Les co-présidentes ont ajouté qu'un petit groupe d'experts s'était penché sur l'ensemble des composés répertoriés dans la version étendue de l'Annexe 1 et avait mis en évidence que, pour certains médicaments vétérinaires, le JECFA avait préalablement établi une DJA, et que le Codex avait fixé des LMR pour certaines espèces. Le but de l'exercice était d'identifier certains composés pour lesquels la création d'un dossier était plus réalisable, ce qui permettrait au JECFA de mener une évaluation visant l'extrapolation de LMR à des espèces supplémentaires. Les co-présidentes ont comparé la liste des composés les plus adéquats aux composés figurant à la liste A et à la liste B élaborées par le groupe de travail électronique, identifiant ainsi six composés figurant dans les trois listes.

II. Discussion

Le groupe de travail intra-session a accueilli favorablement les six composés identifiés comme étant à la fois hautement prioritaires et accessibles, en tant que point de départ du Comité dans le cadre de ses activités relatives à la Base de données sur les LMR requises pour les pays. Les six composés identifiés sont énumérés ci-dessous ainsi que les espèces figurant à l'Annexe 1 du rapport du groupe de travail électronique en tant que besoins :

- Amoxicilline pour les caprins et les volailles
- Ampicilline pour les bovins, porcins, chevaux, caprins, ovins, poissons et volailles
- Diminazène pour les ovins et les caprins
- Imidocarbe pour les chevaux
- Ivermectine pour les chevaux, caprins, camélidés et volailles
- Oxytétracycline pour les abeilles, camélidés, chevaux et caprins

La liste de composés hautement prioritaires pour lesquels des LMR du Codex sont requises ayant été définie de concert, les co-présidentes ont demandé aux pays membres d'envisager de diriger les activités de collecte des données, de création d'un dossier suivant le schéma de la liste des priorités, et de préparer une proposition pour chaque composé en vue de la vingt-cinquième session du CCRVDF. Les pays ci-dessous se sont portés volontaires pour diriger l'élaboration des dossiers pour certains composés spécifiques.

- Chili – Amoxicilline pour les volailles
- Costa Rica – Oxytétracycline pour les caprins
- Argentine – Diminazène pour les ovins

La Côte d'Ivoire a proposé de partager ses données sur le diminazène chez les ovins avec l'Argentine. D'autres pays ont manifesté le souhait de participer à cette initiative, mais ont demandé l'appui d'autres pays, et notamment des pays développés, pour les activités de collecte des données disponibles et de création des dossiers. Le groupe de travail intra-session est convenu que la base de données des LMR requises pour les pays figurant à l'Annexe 1 du rapport du groupe de travail électronique devrait être conservée, de sorte que d'autres composés pour lesquels des LMR sont encore requises soient disponibles pour une éventuelle hiérarchisation future. Un pays a proposé une discussion ultérieure sur la possibilité d'extrapoler des LMR pour les caprins à partir des LMR Codex en vigueur pour les ovins.

III. Recommandation

Le groupe de travail intra-session formule les recommandations suivantes à l'intention de la vingt-quatrième session du CCRVDF :

- Prendre les six composés hautement prioritaires et plus accessibles (amoxicilline, ampicilline, diminazène, imidocarbe, ivermectine, oxytétracycline) comme point de départ pour la création de dossiers en vue d'une évaluation du JECFA ;
- Demander aux pays membres d'apporter leur soutien au Chili, au Costa Rica et à l'Argentine en ce qui concerne l'amoxicilline pour les volailles, l'oxytétracycline pour les caprins et le diminazène pour les ovins ;
- Demander aux pays membres d'envisager de diriger les travaux relatifs aux autres composés et leurs espèces respectives ; et
- Conserver la base de données des requêtes des pays figurant à l'Annexe 1, en insistant sur les composés répertoriés dans les listes A et B par le groupe de travail électronique, pour qu'elle serve de rappel des composés pour lesquels des LMR sont encore requises et constitue la base de hiérarchisations futures pour la mise au point de dossiers.